

S.I.S.A.R.C

**Syndicat Mixte de l'Isère et
de l'Arc en Combe de Savoie**

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical du mercredi 16 avril 2025**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 10 avril 2025, s'est réuni le mercredi 16 avril à 18h, en séance publique, à la Salle multi-services à Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents :

17 titulaires présents pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département de la Savoie	Olivier	THEVENET	2 voix
Département de la Savoie	André	VAIRETTO	2 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix (pouvoir de Béatrice SANTAIS)
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix

Délégués suppléants présents :

1 suppléants pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	18 membres
TOTAL des voix	21 voix

Étaient excusés : Claude DURAY, Michel DURET, Annick CRESSENS, Jean-Marc DESCAMPS, Nicolas ROCHE, Béatrice SANTAIS, Franck VIALLET.

François RIEU ouvre la séance à 18h08.

Laurent GRILLET est désigné Secrétaire de séance.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Objet : FINANCES - CORRECTION DE L'AFFECTATION DES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES MEMBRES VERSEES EN 2019

Rapporteur : M. le Président

L'année 2019 a constitué le premier exercice budgétaire du SISARC après la prise de compétence GEMAPI et la modification de ces statuts qui en a découlée.

Pour ce qui concerne les dépenses du SISARC entre 2008 et 2019, mis à part les travaux réalisés sur les digues de l'Isère et de l'Arc conduits dans le cadre des PAPI et inscrites en Investissement, la majorité des dépenses étaient effectuées en fonctionnement.

La plus grande partie des travaux conduits sur les digues de l'Etat a été financée à 100% du montant € HT, compte tenu de la récupération de la TVA, ces opérations bien que coûteuses ne pesaient que très faiblement dans les appels de fonds effectués auprès des collectivités membres du SISARC. En conséquence, avant la prise de compétence GEMAPI, les appels de cotisation réalisés auprès des collectivités membres du SISARC finançaient les frais de la section de Fonctionnement.

Les appels de cotisation des contributions des membres sollicités en 2019 ont fait pour partie l'objet d'une erreur d'affectation entre la section de Fonctionnement et la section d'Investissement. Les appels à cotisation réalisés pour l'année 2019, ont tous été imputés en Fonctionnement, alors qu'une partie aurait dû être affectée sur de l'Investissement. Pour rappel, conformément à l'Article 15 des statuts du SISARC, les appels à contribution de l'année 2019 étaient répartis comme suit entre les différents membres.

	Total	Département	Grd Chy	CCPM	Arlyère	CCCS
Appel de contribution 2019	1 427 926 €	216 940 €	519 €	14 138 €	470 238 €	726 090 €
Appel de contribution 1	476 950 €	76 940 €	519 €	8 338 €	161 863 €	229 290 €
Appel de contribution 2	765 000 €	89 600 €		5 800 €	172 800 €	496 800 €
Appel de contribution n°3		50 400 €			135 575 €	

Note : pour ce 1^{er} exercice comptable après la prise de compétence GEMAPI par le SISARC en date du 1^{er} janvier 2019, le produit de la taxe GEMAPI perçue par la CCCS s'est révélé supérieur (+118 000€) au besoin réel du SISARC pour l'année 2019. Dans l'attente de la mise en place d'un budget annexe à la CCCS, il avait été décidé que l'excédent serait appelé par le SISARC et placé sur un compte de provision pour financer de futures cotisations dues par la Communauté de Communes au SISARC. C'est cette situation qui explique que la somme des montants affectés en Fonctionnement et en Investissement pour la CCCS, présente une différence avec le total des appels de contribution visibles dans le tableau ci-dessus.

Pour le Département, la contribution totale aurait dû être divisée comme suit :

Fonctionnement	Investissement
Frais généraux syndicat : 34 600 €	Plan pluriannuel digues : 24 200 € - titre 14 du 05/06/2019 Pas d'inventaire concerne le cpte 4582011

Frais collectivités SISARC1 : 18 140 €	Axe 6 Combaz : 106 600 € - titre 40 du 08/08/2019 Inventaire 2017/TRAVAUX/001
	Erosion Grignon : 33 400 € - titre 55 du 06/12/2019 Inventaire 2018/TRAVAUX/002
⇒ Total Fonctionnement : 52 740 €	⇒ Total Investissement : 164 200 € qui doivent être réaffectés au compte 1313

Pour la **CCPM** la contribution totale aurait dû être divisée comme suit :

Fonctionnement	Investissement
Frais généraux syndicat : 1 028 €	Plan pluriannuel digues : 726 € - titre 15 du 05/06/2019 Pas d'inventaire concerne le cpte 4582011
Frais collectivités SISARC1 : 544 €	Etude Plage dépôt Gros Chêne : 5 800 € - titre 43 du 08/08/2019 Inventaire 2022/TRAVAUX/005
Entretien affluents : 6 040 €	
⇒ Total Fonctionnement : 7 612 €	⇒ Total Investissement : 6 526 € qui doivent être réaffectés au compte 13141

Pour **Arlysère**, la contribution totale aurait dû être divisée comme suit :

Fonctionnement	Investissement
Frais généraux syndicat : 22 094 €	Plan pluriannuel digues : 15 609 € - titre 16 du 05/06/2019 Pas d'inventaire concerne le cpte 4582011
Frais collectivités SISARC1 : 11 700 €	Axe 6 Combaz : 244 375 € répartis <ul style="list-style-type: none"> ○ pour 148 900 € sur le titre 41 du 08/08/2019 ○ pour 95 475 € sur le titre titre 56 du 06/12/2019 Inventaire 2017/TRAVAUX/001
Entretien affluents : 107 860 €	Erosion Grignon : 40 100 € - pris pour 40 100 € sur le titre 56 du 06/12/2019 Inventaire 2018/TRAVAUX/002
Emprunt Nant Bruyant : 4 600 €	Protection Combaz Amont : 23 900 € - pris pour 23 900 € sur le titre 41 du 08/08/2019 Inventaire 2019/TRAVAUX/004
⇒ Total Fonctionnement : 146 254 €	⇒ Total Investissement : 323 984 € qui doivent être réaffectés au compte 13141

Pour **Cœur Savoie**, la contribution totale aurait dû être divisée comme suit :

Fonctionnement	Investissement
Frais généraux syndicat : 28 260 €	Plan pluriannuel digues : 19 965 € - titre 18 du 05/06/2019 Pas d'inventaire concerne le cpte 4582011
Frais collectivités SISARC1 : 14 965 €	Canal Arbin : 12 400 € - pris sur le titre 42 du 08/08/2019 Inventaire 2019/TRAVAUX/008
Entretien affluents : 166 100 €	Râteliers la Rochette : 114 000 € - pris sur le titre 42 du 08/08/2019 Inventaire 2019/TRAVAUX/001
Mutualisation personnel CVB : 20 000 €	Berge Gelon Chamousset : 156 000 € - pris sur le titre 42 du 08/08/2019 Inventaire 2019/TRAVAUX/005
Arrachage précoce : 21 000 €	Renouée Haut Gelon : 33 200 € - pris sur le titre 42 du 08/08/2019

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

	Inventaire 2019/TRAVAUX/009
Expérimentation invasive : 12 000 €	Etude zone humide : 10 000 € - pris sur le titre 42 du 08/08/2019 Inventaire 2020/TRAVAUX/003
⇒ Total Fonctionnement : 262 325 €	⇒ Total Investissement : 345 565 € qui doivent être réaffectés au compte 13141

Pour **Grand Chambéry**, aucune modification comptable n'est à effectuer car l'intégralité de sa contribution pour l'année 2019 est bien affectée à des dépenses de Fonctionnement.

En synthèse, sur un montant de contribution total de **1 427 926 €** pour l'année 2019, la somme de 840 275 € (164 200 € + 6 526 € + 323 984 € + 345 565 €) a été titrée en Fonctionnement sur le compte 7475 alors que celle-ci aurait dû être titrée en section d'Investissement sur les comptes 1313 ou 13141 (fonction de la collectivité membre considérée).

Il convient de préciser que les opérations d'Investissement objets de cette réaffectation des crédits n'ont pas commencé à être amorties, cela ne nécessite donc pas d'autres opérations comptables.

La prise en compte de cette correction constitue une opération non-budgétaire, mise en œuvre par Mme le Payeur Départementale de la Savoie, qui ne nécessite par l'inscription de crédits dans le budget du SISARC.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la nouvelle répartition entre la section de Fonctionnement et la section d'Investissement des cotisations des collectivités membres perçues au titre de l'exercice 2019 ;
- **SOLLICITE** Madame le Payeur Départementale pour que soient effectuées les opérations non-budgétaires nécessaires à la régularisation de cette répartition des crédits ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération ;

S.I.S.A.R.C.
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Délibération adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU



Le secrétaire de séance,



S.I.S.A.R.C
L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr